



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 19 janvier 2024 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public', portant le numéro 75.401/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 19 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.